

Séance ordinaire du 5 novembre 2018

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce cinquième jour de novembre deux mille dix-huit (5 novembre 2018) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Nancy Mignault, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, Maire. Madame Nathalie Vallée, Directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

Monsieur le maire procède à la lecture de la pensée du mois :

« Lorsqu'on regarde dans la bonne direction, il ne reste plus qu'à avancer. »

Proverbe bouddhiste

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption du procès-verbal

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Adoption de la Politique de prévention sur les dépendances, l'usage de drogues, d'alcool, de médicaments, de jeux de hasard et d'argent en milieu de travail – version 1.0

7. Adoption de la Politique de location de locaux municipaux - version 2.2

8. Avis de motion et présentation – Projet de règlement décrétant des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire de la rue Saint-Alphonse, incluant des travaux de voirie, ainsi qu'un emprunt, afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, accordée dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

9. Avis de motion et présentation – Projet de règlement décrétant des travaux de réfection du réseau d'aqueduc de la route des Pins et de la rue

Séance ordinaire du 5 novembre 2018

Principale, incluant des travaux de voirie, ainsi qu'un emprunt, afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

10. *Appui – Fédération québécoise des municipalités – Déclaration commune Forum des communautés forestières*
11. *Dépôt de la liste des taxes impayées*
12. *Octroi de contrat – Englobe Corp. – Étude de sol – Remplacement de conduites et réfection de la voirie – Projet route des Pins et rue Principale et projet rue Saint-Alphonse*
13. *Octroi de contrat – Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. - Services professionnels - Vérificateur externe*
14. *Octroi de contrat – Monsieur Karl Lampron - Déneigement de la rue Lambert, saisons 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021*
15. *Octroi de contrat – Solution informatique – Installation d'un logiciel de protection et de récupération de données – Serveur informatique*
16. *Prolongation du contrat accordé à Services Matrec inc. – Location de conteneurs et collecte de déchets aux Serres Sagami*
17. *Embauche de chauffeurs – Déneigement, saison 2018-2019*
18. *Demande d'autorisation à la CPTAQ – Monsieur Alain Lampron – Lots 2 544 662 et 2 544 669 du cadastre du Québec*
19. *Demande de dérogation mineure de monsieur Jean-Pierre Bellemare à l'égard de l'immeuble sis au 1661, rue Principale, lot 2 545 835 du cadastre du Québec*
20. *Programme Emplois d'été Canada 2019*
21. *Demande d'accès gratuit à la salle Jules-Bellemare du Centre communautaire – Association Viactive stéphanoise*
22. *Demande d'accès gratuit à un local – Maison du Partage Stéphanois – Programme d'assistance pour remplir des déclarations de revenus*
23. *Demande d'accès gratuit à la salle Luc-Pellerin de l'hôtel de ville – Paroisse Notre-Dame-De-L'Alliance*
24. *Attribution de poste – Ouvrier spécialisé - Chauffeur – Statut saisonnier*
25. *Motion de félicitations – Comité organisateur – 75^e anniversaire du Service incendie de Saint-Étienne-des-Grès*
26. *Motion de félicitations – Comité d'embellissement – Soirée reconnaissance*
27. *Motion de félicitations – Monsieur Simon Allaire et Monsieur Jean Boulet - Nouveaux députés élus – Élections provinciales*
28. *Affaires diverses*
- Période de questions*
29. *Clôture de la séance*

2018-11-276

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance ordinaire du conseil municipal du mois de novembre 2018. Il annonce que le 11 octobre dernier, les représentants de la municipalité ont reçu, au Centre des congrès de Saint-Hyacinthe, une reconnaissance pour la progression de la municipalité vers les objectifs établis avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, de la part du Réseau Environnement, dans le cadre du *Programme d'excellence en eau potable (PEXEP-D)* et *Econ'Eau* du Réseau Environnement.

Séance ordinaire du 5 novembre 2018

Aussi, le maire mentionne que la municipalité donnera suite à la requête de propriétaires du secteur du Lac Robert pour que la municipalité devienne propriétaire des rues du secteur et les rende carrossables. En effet, une rencontre a eu lieu avec les résidents le 17 octobre dernier afin de connaître leur intérêt pour ce projet et leur position quant aux frais, par une taxe de secteur, qu'ils devront assumer par la suite. Or, les propriétaires et résidents qui étaient présents et habiles à se prononcer ont accepté la proposition à l'unanimité.

En ce qui a trait au dossier de la problématique d'accumulation d'eau dans le secteur des Gouverneurs, le maire fait part qu'une rencontre a eu lieu le 22 octobre dernier avec les résidents. Les représentants de la municipalité étaient accompagnés des experts de la firme Arrakis Consultants, ainsi que de l'ingénieur de la MRC de Maskinongé, qui étaient tous mandatés de livrer un rapport final recommandant des pistes de solutions pour résoudre la problématique. Après avoir explicité les données de leur rapport, ils ont répondu aux nombreuses questions de l'auditoire. En fin de rencontre, la majorité des résidents, en accord avec la firme d'experts en hydrogéologie et en accord avec l'ingénieur de la MRC de Maskinongé, ont opté, en tant que première étape, pour le reprofilage des fossés dans le secteur non développé où les eaux de ruissellement pourront s'écouler, pour ensuite en évaluer les impacts.

Dans le dossier du lien Inter rives de la Gabelle, le maire fait mention qu'il est ouvert depuis le 22 octobre jusqu'au 9 novembre afin de réaliser une étude sur la circulation visant à orienter le comité vers une piste de solutions pour de meilleures interventions. Le lien Inter rives sera à nouveau fermé pour une durée indéterminée.

Pour continuer, le maire rappelle que la municipalité n'est plus le sous-traitant du ministère des Transports pour le déneigement du chemin des Dalles qui est considéré comme une voirie provinciale. Toutefois, la municipalité continuera d'effectuer le déneigement, en tant que sous-traitant du ministère des Transports, du chemin Marcotte et du chemin Saint-Thomas, aussi sous juridiction provinciale.

De plus, le maire annonce que, malheureusement, l'entente de droit de passage avec M. Gilles Lefebvre n'est pas renouvelée pour la saison hivernale 2018-2019, ce qui fait en sorte que le sentier pédestre ne sera pas accessible cet hiver.

Enfin, le maire félicite le comité organisateur du 75^e anniversaire du Service incendie de la municipalité. L'événement a été souligné lors d'une journée portes ouvertes qui a permis aux Stéphanoises et Stéphanois de visiter leur caserne d'incendie et aux anciennes pompières et anciens pompiers, pompières et pompiers, de se rencontrer pour marquer cet anniversaire, le 13 octobre dernier. Le maire félicite aussi le comité d'embellissement pour la soirée reconnaissance qu'il a organisée le 2 novembre dernier, afin de rendre hommage aux 23 propriétaires lauréats de l'année 2018.

Robert Landry,
Maire

2. Adoption du procès-verbal

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

Séance ordinaire du 5 novembre 2018

2018-11-277 **EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018 soit et est adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 2018-11-05 préparé par madame Josiane Pellerin, greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2018-11-278 **EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2018-11-05.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

La Directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil les deux états comparatifs de revenus et de dépenses prévus à l'article 176.4 du *Code municipal*, tels que préparés par la secrétaire-trésorière adjointe.

5. Adoption des comptes fournisseurs

2018-11-279 Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et résolu d'approuver :

- Les déboursés, pour la période du *1^{er} au 31 octobre 2018*, totalisant 399 214,67 \$.
- Les comptes à payer, *au 31 octobre 2018*, au montant de 228 887,19 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque,
Secrétaire-trésorière adjointe

Autorisation - Affectation de surplus – Arrakis Consultants inc. - Honoraires professionnels – Étude du comportement des eaux souterraines du secteur des Gouverneurs – Problématique de drainage

2018-11-280 Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement, par une affectation de surplus, de la facture n° 3562, d'un montant de 6 063,75 \$, avant taxes, présentée par la firme Arrakis Consultants inc., représentant les honoraires professionnels pour réaliser une étude du comportement des eaux souterraines dans le secteur des Gouverneurs, afin de résoudre la problématique de drainage dans ce secteur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 5 novembre 2018

Autorisation – Achat de pneus d’hiver pour la chargeuse et affectation de surplus

2018-11-281

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine l'achat de pneus d'hiver pour la chargeuse d'un montant de 8 693,36 \$, avant taxes.

Il est de plus résolu d'affecter le surplus accumulé non affecté afin de pourvoir à la dépense (incluant les taxes nettes).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Autorisation – Achat d'un sens unique (one way) pour la déneigeuse et affectation de surplus

2018-11-282

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine l'achat d'un sens unique (one way) pour la déneigeuse, d'un montant de 7 250,00 \$, avant taxes.

Il est de plus résolu d'affecter le surplus accumulé non affecté afin de pourvoir à la dépense (incluant les taxes nettes).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Transfert budgétaire - Acoustec – Honoraires professionnels – Modélisation du talus antibruit avant travaux – Projet de mur antibruit au Dek hockey

2018-11-283

Il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le transfert budgétaire d'un montant de 4 110 \$, taxes nettes, du poste 23.08000.721 au poste 02.32000.411 pour pourvoir au paiement de la facture n° 31574-18, datée du 9 octobre 2018, présentée par Acoustec, relativement aux honoraires professionnels pour la modélisation du talus antibruit avant travaux, dans le cadre du projet de mur antibruit au Dek hockey.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Adoption de la Politique de prévention sur les dépendances, l'usage de drogues, d'alcool, de médicaments, de jeux de hasard et d'argent en milieu de travail – version 1.0

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès est d'avis qu'il est essentiel d'offrir à l'ensemble de son personnel un environnement de travail qui soit sain, sécuritaire et propice à l'efficacité;

CONSIDÉRANT que la municipalité reconnaît son obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique de ses employés, ainsi que de ses concitoyens;

CONSIDÉRANT la *Loi sur le cannabis* adoptée par le gouvernement fédéral et entrée en vigueur le 17 octobre 2018 qui vient légaliser la consommation de cannabis pour les personnes âgées de 18 ans et plus et la *Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière* adoptée par le gouvernement provincial le 12 juin 2018;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter une politique de prévention sur les dépendances, l'usage de drogues, d'alcool, de médicaments, de jeux de hasard et d'argent en milieu de travail;

Séance ordinaire du 5 novembre 2018

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la *Politique de prévention sur les dépendances, l'usage de drogues, d'alcool, de médicaments, de jeux de hasard et d'argent en milieu de travail*, version 1.0 et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

2018-11-284

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte la *Politique de prévention sur les dépendances, l'usage de drogues, d'alcool, de médicaments, de jeux de hasard et d'argent en milieu de travail*, version 1.0.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Adoption de la Politique de location de locaux municipaux - version 2.2

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, le 2 octobre 2017, sa *Politique de location de locaux municipaux*, version 2.1;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a procédé à la nomination de plusieurs salles et locaux, le 30 septembre 2018, en l'honneur de gens qui ont marqué l'histoire de Saint-Étienne-des-Grès;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier, par le changement du nom des salles et locaux, la version 2.1 de la *Politique de location de locaux municipaux*;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la version 2.2 de la *Politique de location de locaux municipaux*, et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

2018-11-285

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nancy Mignault et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte la version 2.2 de la *Politique de location de locaux municipaux*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Avis de motion et présentation – Projet de règlement décrétant des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire de la rue Saint-Alphonse, incluant des travaux de voirie, ainsi qu'un emprunt, afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, accordée dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

2018-11-286

Richard St-Pierre donne avis de motion que lors de la prochaine assemblée ou lors de toute assemblée subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, un règlement décrétant des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire de la rue Saint-Alphonse, incluant des travaux de voirie, ainsi qu'un emprunt de 418 200 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme de la *Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)*, et présente ledit projet de règlement.

9. Avis de motion et présentation – Projet de règlement décrétant des travaux de réfection du réseau d'aqueduc de la route des Pins et de la rue Principale, incluant des travaux de voirie, ainsi qu'un emprunt, afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

Séance ordinaire du 5 novembre 2018

2018-11-287

Jocelyn Isabelle donne avis de motion que lors de la prochaine assemblée ou lors de toute assemblée subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, un règlement décrétant des travaux de réfection du réseau d'aqueduc de la route des Pins et de la rue Principale, et des travaux de voirie, ainsi qu'un emprunt de 479 800 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme de la *Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)*, et présente ledit projet de règlement.

10. Appui – Fédération québécoise des municipalités – Déclaration commune Forum des communautés forestières

CONSIDÉRANT que les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise;

CONSIDÉRANT que les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

CONSIDÉRANT que le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;

2018-11-288

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès appuie la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017.

Il est aussi résolu de demander à la Fédération québécoise des municipalités de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017.

Il est de plus résolu de transmettre cette résolution au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, à la ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, madame MarieChantal Chassé, au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, monsieur Pierre Dufour, au ministre des Finances, monsieur Éric Girard, au ministre de l'Économie et de l'Innovation, monsieur Pierre Fitzgibbon, au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, ainsi qu'au premier ministre du Canada, monsieur Justin Trudeau.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Dépôt de la liste des taxes impayées

CONSIDÉRANT l'article 1022 du *Code municipal* qui stipule que la Directrice générale et secrétaire-trésorière doit préparer, au cours du mois de novembre, un rapport mentionnant les noms et états de toutes personnes endettées pour taxes municipales et que ce dernier doit être soumis au conseil et approuvé par lui;

2018-11-289

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès approuve l'état déposé par la Directrice générale et secrétaire-trésorière et autorise cette dernière à faire parvenir un avis écrit à chacune des personnes inscrites sur le document présenté à cette fin et donnant jusqu'au 23 novembre 2018 pour acquitter toute somme due. À défaut de respecter ce délai, les comptes accusant un retard seront transmis à la firme d'avocats Tremblay, Bois, Mignault, Lemay pour recouvrement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 5 novembre 2018

12. Octroi de contrat – Englobe Corp. – Étude de sol – Remplacement de conduites et réfection de la voirie – Projet route des Pins et rue Principale et projet rue Saint-Alphonse

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a mandaté l'ingénieur de la MRC de Maskinongé, M. Adil Lahnichi, de procéder à une demande de proposition de prix pour l'étude de sol requise dans le cadre des projets de remplacement de conduites et de travaux de voirie de la route des Pins, de la rue Principale, et de la rue Saint-Alphonse;

CONSIDÉRANT que trois (3) soumissionnaires invités ont présenté une proposition, comme suit :

Entrepreneurs	Montant (avant taxes)
Englobe Corp.	8 325 \$
Les Services Exp inc.	8 635 \$
GHD	9 950 \$

CONSIDÉRANT que M. Adil Lahnichi, ingénieur mandaté à la MRC de Maskinongé, a vérifié la proposition d'Englobe Corp., la proposition conforme dont le prix est le plus bas, et qu'il en fait la recommandation;

2018-11-290

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour l'étude de sol requise dans le cadre des travaux de remplacement de conduites et de travaux de voirie de la route des Pins, de la rue Principale, et de la rue Saint-Alphonse à Englobe Corp., au montant de 8 325 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Octroi de contrat – Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. - Services professionnels - Vérificateur externe

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels d'un vérificateur externe, pour les exercices financiers se terminant les 31 décembre 2018, 2019 et 2020;

CONSIDÉRANT que deux (2) soumissionnaires des cinq (5) soumissionnaires invités ont présenté une soumission, soit les firmes suivantes : Labranche Therrien Daoust Lefrançois inc. et Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 936.0.1.1 du *Code municipal*, dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent les règles établies par cet article;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'étude des soumissions par le Comité de sélection, les deux firmes ont obtenu un pointage final égal dans la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes, mais que le prix soumis par la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. est le moins élevé;

2018-11-291

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. le contrat pour les services

Séance ordinaire du 5 novembre 2018

professionnels d'un vérificateur externe (auditeur indépendant), au prix total de 65 200 \$, avant taxes, pour les exercices financiers 2018, 2019 et 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Octroi de contrat – Monsieur Karl Lampron - Déneigement de la rue Lambert, saisons 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le déneigement de la rue Lambert, saisons 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021;

CONSIDÉRANT qu'un (1) soumissionnaire des quatre (4) soumissionnaires invités a présenté une soumission, comme suit :

Entrepreneurs	Montant (avant taxes)
M. Karl Lampron	9 750 \$
M. Martin Pellerin	Non-soumissionnaire
Denis St-Pierre excavation	Non-soumissionnaire
Déneigement M.	Non-soumissionnaire

2018-11-292

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour le déneigement de la rue Lambert, saisons 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021, à M. Karl Lampron, au montant de 9 750 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Octroi de contrat – Solution informatique – Installation d'un logiciel de protection et de récupération de données – Serveur informatique

2018-11-293

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Nancy Mignault et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Solution informatique le contrat pour l'installation d'un logiciel de protection et de récupération de données pour le serveur informatique, pour un montant de 2 958 \$, avant taxes, suivant la soumission datée du 27 septembre 2018.

Il est de plus résolu d'autoriser une affectation de surplus pour pourvoir à cette dépense.

Il est de plus résolu d'autoriser la Directrice générale, Mme Nathalie Vallée, à signer ledit contrat, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Prolongation du contrat accordé à Services Matrec inc. – Location de conteneurs et collecte de déchets aux Serres Sagami

CONSIDÉRANT qu'une prolongation jusqu'au 31 décembre 2018 est nécessaire au contrat accordé à Services Matrec inc. pour la location de conteneurs et la collecte de déchets aux Serres Sagami, octroyé par la résolution numéro 2017-11-418,

CONSIDÉRANT que l'entreprise Services Matrec inc. accepte de prolonger le contrat qui lui a été accordé par la résolution 2017-11-418 jusqu'au 31 décembre 2018 et s'engage à l'exécuter aux mêmes conditions;

Séance ordinaire du 5 novembre 2018

2018-11-294

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise une prolongation au contrat octroyé à Services Matrec inc. par la résolution 2017-11-418, pour un (1) mois, soit jusqu'au 31 décembre 2018, pour la location de conteneurs et la collecte de déchets aux Serres Sagami, et ce, aux mêmes conditions.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Embauche de chauffeurs – Déneigement, saison 2018-2019

CONSIDÉRANT que la municipalité effectue elle-même le déneigement des rues pendant la saison hivernale;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, elle doit s'assurer d'avoir la disponibilité de chauffeurs en nombre suffisant pour effectuer le travail d'une façon adéquate;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures pour le poste de chauffeur occasionnel affecté au déneigement a été effectué préalablement;

2018-11-295

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte la liste suivante des chauffeurs occasionnels affectés au déneigement :

- Jacques Gélinas
- Jean-François Grenier
- Félix-Antoine Aubin

Il s'agit de postes occasionnels sur appel et la classification est « ouvrier spécialisé classe I (chauffeur) ». Cette classification inclut aussi la classe « journalier ». Advenant des besoins aux travaux publics en général, cette liste pourra aussi être utilisée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Demande d'autorisation à la CPTAQ – Monsieur Alain Lampron – Lots 2 544 662 et 2 544 669 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que monsieur Alain Lampron, propriétaire du lot 2 544 669, désire acquérir une partie du lot contigu portant le numéro 2 544 662, parcelle d'une superficie de 0,1045 hectare appartenant à madame Line Alice Thibeault, afin d'augmenter la superficie de son terrain;

CONSIDÉRANT que monsieur Lampron entrepose actuellement des outils dans une remise sise sur le lot 2 544 662, appartenant à madame Line Alice Thibeault;

CONSIDÉRANT que l'acquisition de la parcelle du lot visée par la présente demande permettrait à monsieur Lampron d'acquérir la remise qui y est sise et y poursuivre son entreposage d'outils;

CONSIDÉRANT que le lot 2 544 669, appartenant à monsieur Lampron, se trouve en îlot déstructuré et que le lot 2 544 662, appartenant à madame Line Alice Thibeault, se trouve en zone agricole active;

CONSIDÉRANT que cette demande d'autorisation ne contrevient pas à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT que l'autorisation demandée n'aura pas d'impact négatif significatif

Séance ordinaire du 5 novembre 2018

sur les activités agricoles existantes des lots visés par la demande ou des lots voisins;

CONSIDÉRANT qu'il existe d'autres espaces disponibles ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole pour ce projet;

CONSIDÉRANT qu'une demande auprès de la CPTAQ est requise;

2018-11-296

À CES CAUSES, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès appuie le projet de monsieur Alain Lampron auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ), soit d'acquérir une parcelle du lot 2 544 662, d'une superficie de 0,1045 hectare, appartenant à madame Line Alice Thibeault, afin d'y poursuivre son entreposage d'outils et d'augmenter la superficie de son terrain.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Demande de dérogation mineure de monsieur Jean-Pierre Bellemare à l'égard de l'immeuble sis au 1661, rue Principale, lot 2 545 835 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Jean-Pierre Bellemare consiste à permettre la présence d'une thermopompe en cour latérale donnant sur la rue des Gouverneurs, de la propriété sise au 1661, rue Principale, sur le lot 2 545 835 du cadastre du Québec, situé dans la zone Cd-01;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient aux articles 32 et 35 du *Règlement de zonage* 234-90 qui stipulent que les thermopompes sont interdites dans toutes les cours avant et latérales;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à la suite de l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2018-11-297

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Jean-Pierre Bellemare concernant le lot 2 545 835 du cadastre du Québec, situé dans la zone Cd-01, à l'effet d'autoriser la présence d'une thermopompe en cour latérale donnant sur la rue des Gouverneurs, de la propriété sise au 1661, rue Principale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Programme Emplois d'été Canada 2019

CONSIDÉRANT l'importance du camp de jour de Saint-Étienne-des-Grès;

CONSIDÉRANT l'importance d'obtenir une aide financière pour la tenue de ce camp de jour;

2018-11-298

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le Directeur des Loisirs, Frédéric Lamothe, à déposer, pour et au nom de la municipalité, une demande de subvention salariale dans le cadre du programme *Emplois d'été Canada 2019*, pour le poste de moniteur en chef du camp de jour.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 5 novembre 2018

21. Demande d'accès gratuit à la salle Jules-Bellemare du Centre communautaire – Association Viactive stéphanoise

CONSIDÉRANT que l'Association Viactive stéphanoise est une association à but non lucratif qui offre gratuitement le programme d'exercices adaptés pour les aînés créé par Kino-Québec ;

CONSIDÉRANT que cette association demande l'accès gratuit au Centre communautaire pour dispenser cette activité qui a lieu les lundis après-midi de 12 h à 16 h;

2018-11-299

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'accès gratuit à la salle Jules-Bellemare du Centre communautaire à l'Association Viactive stéphanoise, pour la tenue de leur activité dans le cadre du programme d'exercices adaptés pour les aînés, soit du 7 janvier au 10 juin, ainsi que du 9 septembre au 16 décembre 2019, de 12 h à 16 h.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Demande d'accès gratuit à un local – Maison du Partage Stéphanois – Programme d'assistance pour remplir des déclarations de revenus

CONSIDÉRANT la correspondance de madame Denise St-Pierre dans laquelle elle demande la location gratuite d'un local pour prêter assistance à des personnes qui ne sont pas en mesure de remplir leurs déclarations de revenus et qui ne peuvent pas recourir à des services professionnels;

CONSIDÉRANT que madame St-Pierre demande l'accès gratuit à un local du 1^{er} au 30 avril 2019;

2018-11-300

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de madame Denise St-Pierre en donnant accès gratuitement à la salle Luc-Pellerin de l'hôtel de ville, du 1^{er} au 30 avril 2019, aux heures normales d'ouverture de l'hôtel de ville, pour la tenue du programme d'assistance pour remplir les déclarations de revenus de personnes qui ne sont pas en mesure de le faire elles-mêmes et qui ne peuvent pas recourir à des services professionnels.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Demande d'accès gratuit à la salle Luc-Pellerin de l'hôtel de ville – Paroisse Notre-Dame-De-L'Alliance

CONSIDÉRANT que madame Denise B. Fortin, adjointe administrative de la Paroisse de Notre-Dame-de-L'Alliance, demande un accès gratuit à la salle Luc-Pellerin de l'hôtel de ville pour une formation en comptabilité pour le personnel des communautés de la Paroisse de Notre-Dame-de-L'Alliance;

CONSIDÉRANT que madame Fortin demande l'accès gratuit à cette salle le 22 novembre 2018, de 9 h à 15 h 30;

2018-11-301

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'accès gratuit à la salle Luc-Pellerin de l'hôtel de ville, au personnel des communautés de la Paroisse de Notre-Dame-de-L'Alliance pour une formation en comptabilité, le 22 novembre 2018 de 9 h à 15 h 30.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 5 novembre 2018

24. Attribution de poste – Ouvrier spécialisé - Chauffeur – Statut saisonnier

CONSIDÉRANT qu'il y a eu du mouvement de personnel dernièrement et qu'il y a lieu d'ouvrir un poste d'ouvrier spécialisé classe 1 – chauffeur à statut saisonnier;

CONSIDÉRANT qu'un affichage de ce poste à l'interne a été fait, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT que M. Denis Paquette a signé l'avis d'affichage et qu'il est, parmi les salariés ayant signé ledit avis, la personne salariée régulière ayant le plus d'ancienneté;

2018-11-302

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès attribue le poste d'ouvrier spécialisé – Classe 1 - Chauffeur à statut saisonnier à M. Denis Paquette. Conformément aux dispositions de la convention collective, M. Paquette est promu au poste d'ouvrier spécialisé Classe 2 (chauffeur-opérateur). Le salaire sera celui prévu à la convention collective en vigueur pour ce poste et selon l'application de l'annexe A quant aux mouvements de personnel lors de promotion.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25. Motion de félicitations – Comité organisateur – 75^e anniversaire du Service incendie de Saint-Étienne-des-Grès

2018-11-303

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le comité organisateur du 75^e anniversaire du Service incendie de Saint-Étienne-des-Grès qui a donné l'occasion lors d'une journée portes ouvertes aux Stéphanoises et Stéphanois de visiter leur caserne d'incendie, et aux anciennes pompières et anciens pompiers, pompières et pompiers de se rencontrer pour souligner cet anniversaire. L'événement s'est tenu le 13 octobre dernier et a connu un vif succès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

26. Motion de félicitations – Comité d'embellissement – Soirée reconnaissance

2018-11-304

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le Comité d'embellissement pour la soirée reconnaissance tenue le 2 novembre dernier, où 23 propriétaires ont été honorés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

27. Motion de félicitations – Monsieur Simon Allaire et Monsieur Jean Boulet - Nouveaux députés élus – Élections provinciales

2018-11-305

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement les nouveaux députés élus aux dernières élections provinciales, et plus particulièrement Monsieur Simon Allaire, nouveau député de la MRC de Maskinongé, ainsi que Monsieur Jean Boulet, nouveau député de Trois-Rivières nommé ministre responsable de la région de la Mauricie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 5 novembre 2018

28. Affaires diverses

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 06;

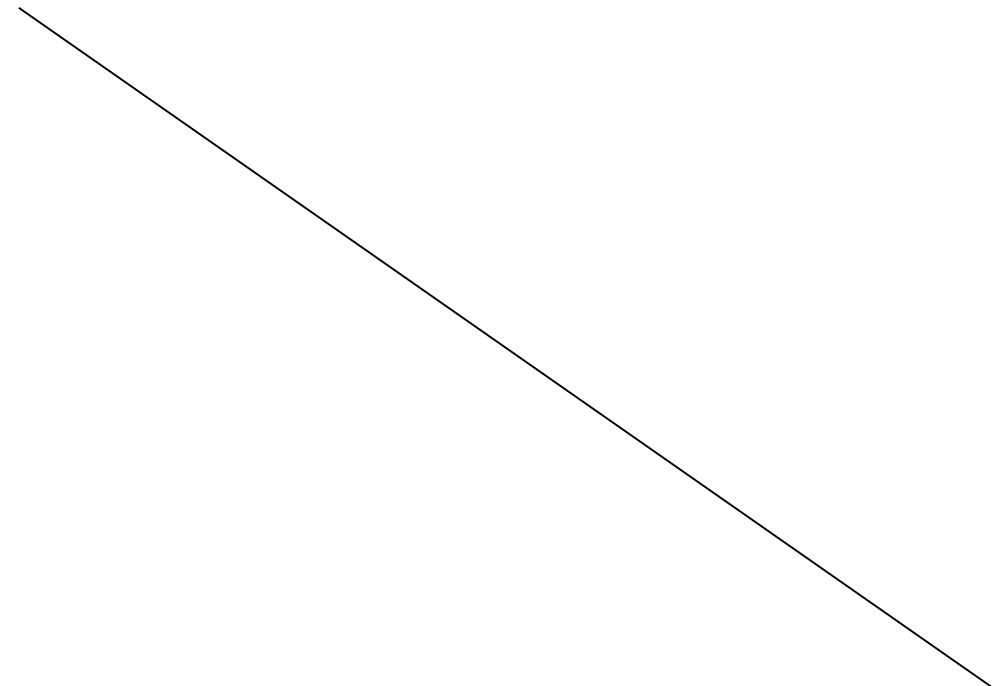
Fin : 20 h 10.

29. Clôture de la séance

2018-11-306

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que la séance soit levée à 20 h 10.

ADOPTÉE UNANIMEMENT



Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Robert Landry, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.